Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260630-2026_06_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 25/06/2026

Date de la convocation
15/06/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 25 Juin à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, M. LABARRE Nicolas, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan, Mme TREHOREL Magalie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LE STRAT Thierry à Mme BULÉON Karine, M. MICHARD David à M. BONNIN Thomas, M. CHARLES Anthony à M. JOSSO Cédric

Secrétaire de Séance : Mme LE GOUELLEC Sonia

Réf	2026_06_04

Objet de la délibération : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-8 ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

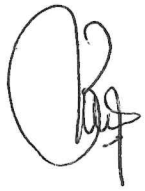
Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Municipal dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur ;

Considérant le projet de règlement intérieur présenté aux membres du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération
- Dit que le règlement intérieur entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil Municipal
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme.

Le Maire,



Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :